



Cadre d'intervention Outre-mer 2014 - 2016

03 avril 2014

développeur d'avenirs durables

0

Sommaire de la présentation

1. Contexte général

- 1.1 Poursuivre le rattrapage économique...
- 1.2 ...et le rattrapage social
- 1.3 Un modèle de développement des DCOM à redéfinir
- 1.4 Des enjeux environnementaux majeurs

2. L'AFD dans les Outre-mer

- 2.1 Historique
- 2.2 Evolution des engagements

3. La stratégie 2014-2016

- 3.1 Positionnement stratégique
- 3.2 Une stratégie d'intervention en 4 axes
- 3.3 Objectif 1 : Soutenir les politiques publiques en faveur de la cohésion sociale et de l'environnement
- 3.4 Objectif 2 : Renforcer le secteur privé pour créer de l'emploi et de la valeur ajoutée localement
- 3.5 Objectif 3 : Améliorer l'aménagement urbain et l'habitat
- 3.6 Objectif 4 : Encourager l'insertion des économies locales dans leur environnement régional

4. Les moyens envisagés



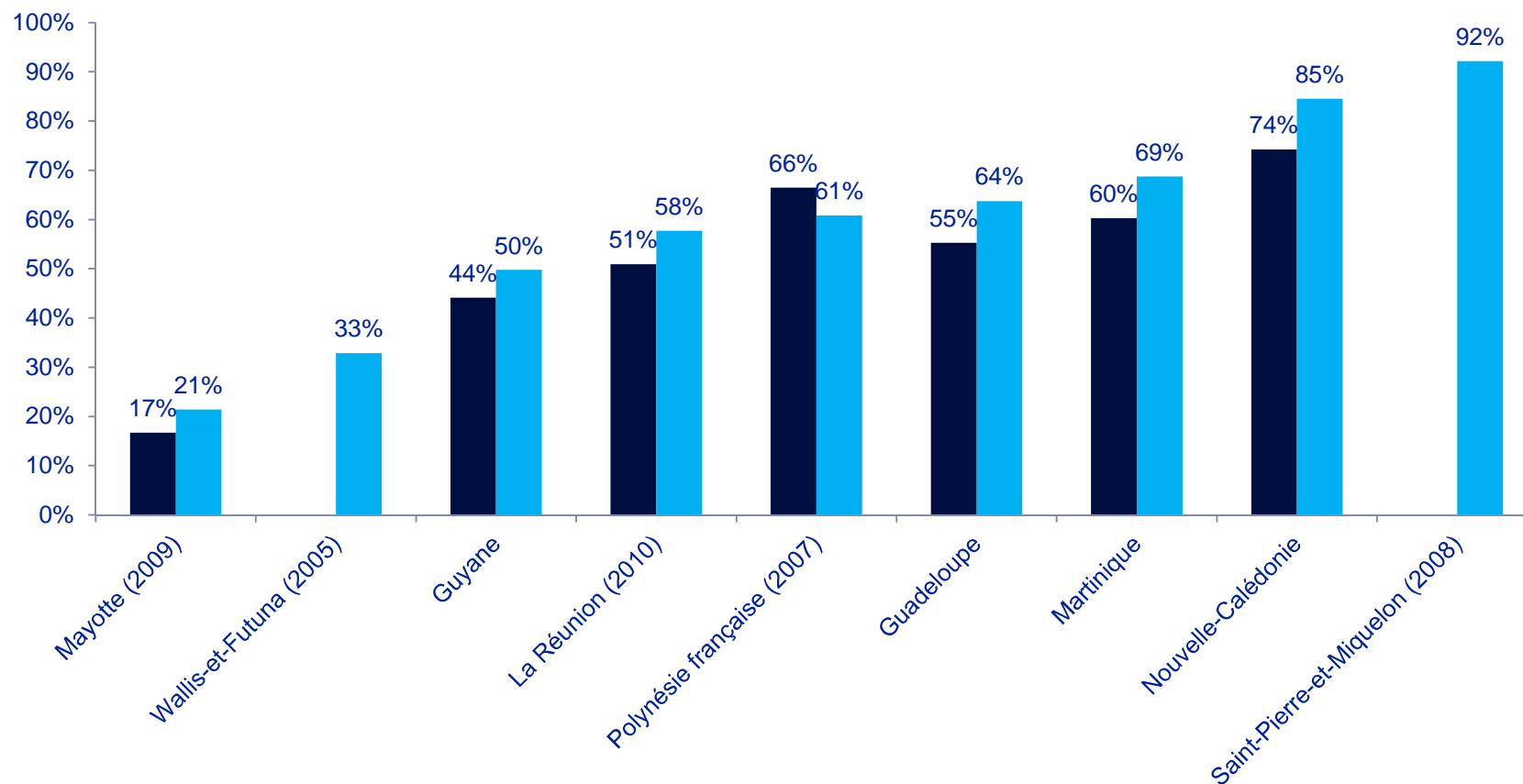
1. Contexte général



1.1

Poursuivre le rattrapage économique...

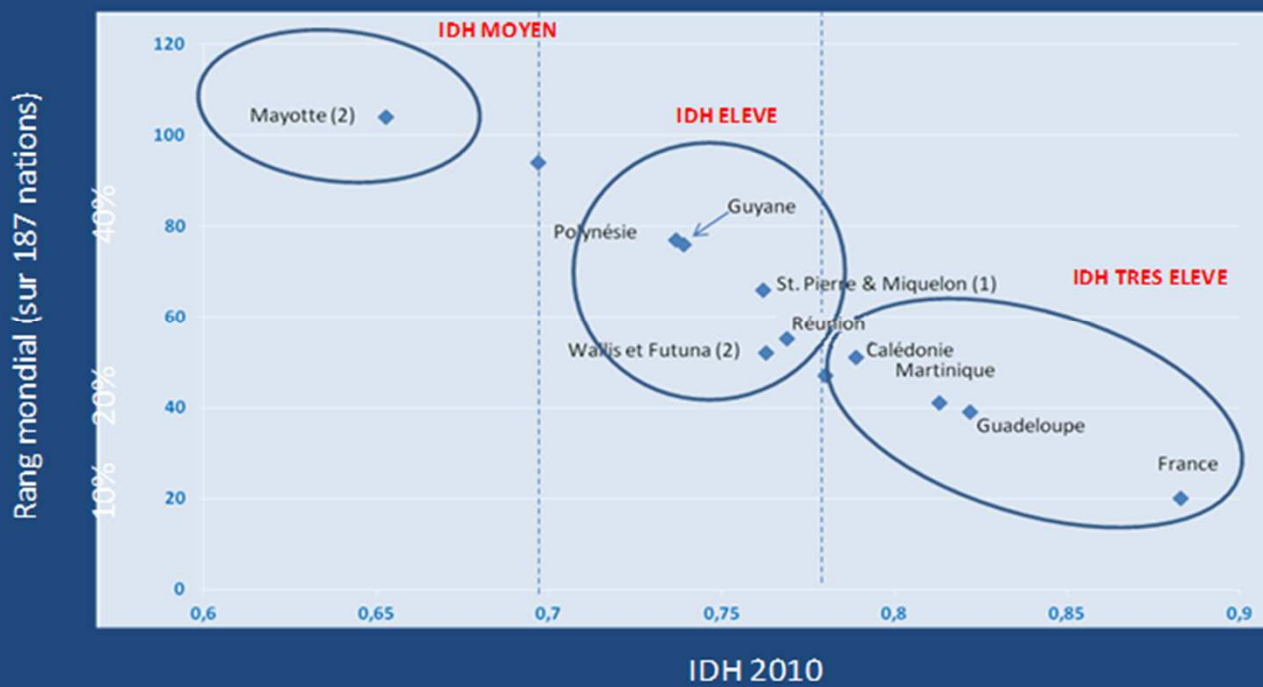
Évolution du PIB/habitant à prix courant des Outre-mer en % de celui de l'Hexagone en 2000 et 2011 (est.)



1.2 ...et le rattrapage social

Quel niveau de développement humain ?

Les DCOM figurent dans les 40% des nations les plus développées de la planète



(1) Données 2008 (2) Données 2005

1.3

Un modèle de développement des DCOM à redéfinir

■ Economies fragiles :

- Fortement tertiaisées
- Peu intégrées dans leur environnement régional
- Taux de chômage les plus élevés de France (environ 22 % aux Antilles-Guyane, 25 % estimé en Polynésie française, près de 30 % à La Réunion)

■ Crises sociales :

- Dans les Antilles (2009)
- A Mayotte (2011)
- A La Réunion (émeutes urbaines récurrentes : 2009, 2012, 2014)
- En Nouvelle-Calédonie (manifestations contre la vie chère, 2013)

■ Crise économique et financière :

- Tensions croissantes sur les ressources publiques nationales et européennes disponibles pour l'Outre-mer
- Impact sur les recettes des collectivités locales
- Impact sur le secteur privé (baisse des commandes, des aides à l'investissement et à l'exploitation)

■ Changement climatique :

- Atténuation :
 - *mix énergétique très carboné dans les DCOM contribuant au réchauffement*
 - *nécessité de mettre en place un plan d'actions territorial associant maîtrise de la demande, efficacité énergétique et énergies renouvelables*
- Adaptation :
 - *occurrence de phénomènes météorologiques de plus en plus fréquents et extrêmes,*
 - *montée des eaux,*
 - *modification profonde des écosystèmes...*

■ Biodiversité :

- Grâce à ses territoires ultramarins, la France dispose d'un des premiers patrimoines mondiaux maritimes et terrestres
- Ce patrimoine confère à la France une légitimité et une responsabilité particulières dans les négociations internationales sur la biodiversité



2. L'AFD dans les Outre-mer



2.1

Historique

- 1941 : création de la Caisse centrale de la France Libre qui devient Caisse centrale de la France d'Outre-mer en 1944
- 1959 : Séparation des fonctions financières et monétaires de l'Agence avec la création de l'Institut d'émission des départements d'Outre-mer
- Années 1970 : création des Sociétés départementales de crédit (SDC)
- 2003/2004 : cession des participations dans les SDC et fermeture des Sociétés de développement régional
- 2004 : création du Prêt aux collectivités locales (PCL, prêt bonifié), des prêts aidés à l'investissement en faveur du secteur privé et montée en puissance des outils de garantie et de capital-investissement
- 2008 : représentation d'Oséo dans les DOM
- 2009 : reprise du Fonds DOM par l'AFD
- 2011 : possibilité de prêts directs aux entreprises et fin des prêts aidés à l'investissement
- 2014 : représentation de Bpifrance Financement dans les DOM ; le Fonds DOM et ses équivalents sont remplacés par le fonds national de garantie géré par Bpifrance

2.2 Evolution des engagements

(en millions €, sauf mention contraire)	2009	2010	2011	2012	2013	Moyenne annuelle
Engagements totaux OM du Groupe AFD	1058	1039	1188	1479	1506	1254
Variation annuelle (en %)		-2%	14%	25%	2%	
dont secteur public	347	437	605	467	642	500
Prêts bonifiés	226	283	338	358	422	
Prêts non concessionnels	121	154	267	69	220	
Autre	0	0	0	40	0	
Part secteur public/total (en %)	33%	42%	51%	32%	43%	40%
dont secteur privé	711	602	583	1010	862	754
Prêts concessionnels (PAI)	78	64	0	0	0	
Financements secteur bancaire	75	60	100	460	123	
Prêts directs aux entreprises	0	0	27	83	193	
Garanties	167	148	147	146	174	
Mandats de gestion OSEO/Bpifrance	360	324	310	312	346	
Part secteur privé/total (en %)	67%	58%	49%	68%	57%	60%
dont crédits délégués du MAEE	0	0	0	2	2	
Part des engagements OM dans le total des engagements du Groupe AFD	17%	15%	17%	21%	19%	18%

- Les engagements de 2013 de l'AFD ont représenté environ **3 % du PIB cumulé** des Outre-mer
- L'AFD détient en 2013 **31 % de l'encours** de dette des collectivités locales ultramarines



3. La stratégie 2014-2016



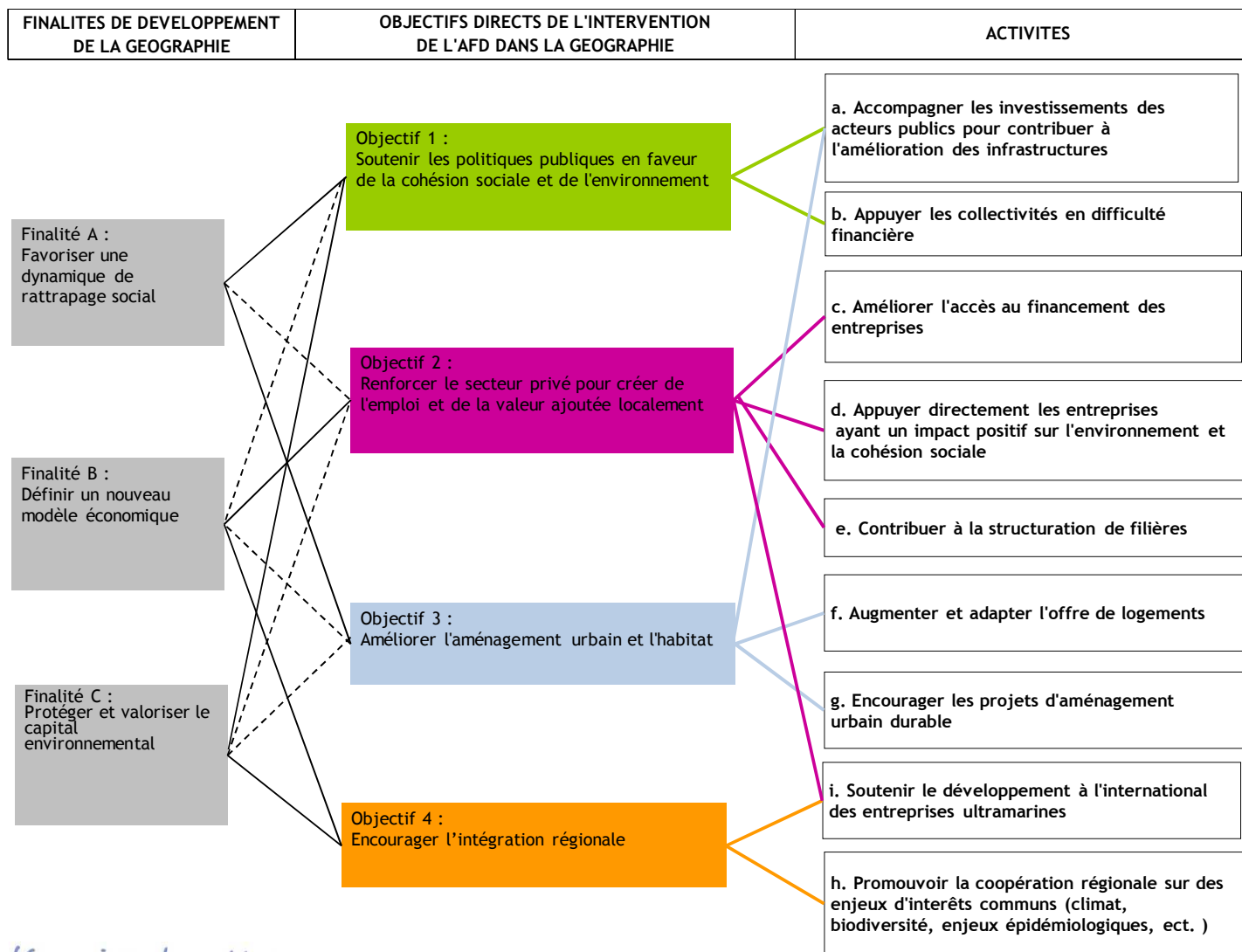
3.1

Positionnement stratégique

- Convergence croissante des grands défis auxquels sont confrontés de nombreux Etats Etrangers et les DCOM :
 - des économies modestes et isolées, non interconnectées, avec un mix énergétique très carboné, d'où des coûts structurels élevés et une fragilité accrue aux chocs spéculatifs imprévisibles et susceptibles de déstabiliser durablement ces économies fragiles ;
 - des économies équatoriales ou tropicales, subissant de plein fouet les effets du changement climatique à long terme et aussi à court terme ;
 - des économies exposées à des risques géologiques et épidémiologiques élevés
 - une biodiversité exceptionnelle soumise à une très forte pression
- Face à ces défis, des réponses ou réflexions, sociétales et organisationnelles, peuvent être pleinement partagées : conception de villes durables, organisation des collectivités locales, évolution vers des mix énergétiques plus résistants, développement de transports collectifs, de l'assainissement des eaux usées, des aires protégées...
- L'ancrage opérationnel français de l'AFD via les Outre-mer contribue à alimenter sa légitimité auprès d'acteurs étrangers sur des thématiques partagées, et inversement. **L'AFD se positionne en « pontage » des expériences ultramarines et étrangères, contribuant ainsi à un processus d'enrichissement mutuel bénéfique pour tous**, et à la mise en valeur d'un modèle français lorsque le contexte le permet.

3.2

Une stratégie d'intervention en 4 axes



Objectif 1 : Soutenir les politiques publiques en faveur de la cohésion sociale et de l'environnement

- Un rôle clé dans l'accompagnement des investissements des acteurs publics afin de contribuer à l'amélioration de l'offre d'infrastructures et d'équipement public
- Un positionnement en appui-conseil reconnu
- Un accent mis sur :
 - L'environnement :
 - *Appui à la définition des politiques territoriales dans les secteurs énergie, eau et assainissement, déchets, aires protégées, etc.*
 - *Contribution à la mise en place de plans territoriaux climat et biodiversité*
 - La cohésion sociale :
 - *Expertise en financement sur le secteur hospitalier, médico-social*
 - *Education / formation professionnelle*
- La poursuite de l'appui aux collectivités locales en difficulté financière

3.4

Objectif 2 : Renforcer le secteur privé pour créer de l'emploi et de la valeur ajoutée localement

- Un positionnement en complémentarité avec le secteur bancaire, en ciblant les besoins de financement sur lesquels les banques ont des difficultés à répondre (rôle catalyseur de l'AFD)
- Une vaste palette d'outils qui permet de répondre aux besoins variés :
 - Un appui aux entreprises via les banques (lignes de refinancement, fonds de garantie)
 - Un appui direct aux entreprises via :
 - *nos propres prêts (depuis 2011) recentrés sur les projets :*
 - contribuant à la structuration de filières,
 - contribuant à l'intégration régionale,
 - relatifs à l'environnement ou la cohésion sociale
 - *les produits Bpifrance ;*
 - *les interventions en capitaux propres par les FCPR et par Proparco sur les fonds propres et quasi fonds propres ;*
- Sur l'innovation, la mise en place (en lien avec les Conseils régionaux et Bpifrance) de produits spécifiques pour favoriser l'adaptation technologique est envisagée

3.5

Objectif 3 : Améliorer l'aménagement urbain et l'habitat

- A la confluence des secteurs public et privé, l'habitat et l'aménagement urbain dans les Outre-mer s'inscrivent au cœur du développement économique et de la cohésion sociale de ces territoires
- Un rôle d'actionnaire : fonctions d'administrateur, animation de réseau, production de connaissance, veille métier...
- Un rôle de financeur, en complémentarité avec la CDC (voir détail dans moyens d'intervention)
- Un renforcement des activités portera également sur la réhabilitation de l'habitat insalubre et la rénovation urbaine

Objectif 4 : Encourager l'insertion des économies locales dans leur environnement régional

- L'AFD est le seul instrument public pouvant articuler les interventions Outre-mer avec celles dans les Etats voisins
- Une stratégie présentée en CA en novembre 2011 déclinée par espace géographique
- 3 objectifs :
 - Soutenir le développement à l'international des entreprises ultramarines
 - Promouvoir la coopération régionale sur des enjeux d'intérêts communs (climat, biodiversité, enjeux épidémiologiques, etc.)
 - Intégrer une déclinaison ultramarine spécifique dans la promotion de l'influence française



4. Les moyens d'intervention envisagés



4

Les moyens d'intervention

■ Secteur public :

- Elargissement de la palette de prêts concessionnels ;
- Réflexion sur la mise en place d'un prêt bonifié par le FEDER pour les investissements publics en matière d'environnement ;
- Développement de l'offre de préfinancement des subventions publiques.

■ Secteur privé :

- Représentation de Bpifrance dans les DOM et élargissement dans les COM pour certains produits ;
- Evolution de l'activité pour compte propre en ciblant les projets contribuant à la structuration de filières, à l'intégration régionale et les projets relatifs à l'environnement ou à la cohésion sociale.

■ Aménagement et habitat :

- Aménagement : élargissement de la gamme de produits en faveur du financement des concessions d'aménagement, des opérations pour compte propre sous certaines conditions, et des études préalables aux concessions et des futures Sociétés publiques locales d'aménagement ;
- Activité immobilière : développement de produits en complément des acteurs financiers locaux.

■ Il s'agira également de renforcer :

- Les synergies avec l'Union européenne ;
- L'opérationnalisation de la production de connaissance ;
- Les relations extérieures et les partenariats ;
- La structuration et la professionnalisation des actions de communication des agences.



Merci pour votre attention

<http://outremer.afd.fr>

développeur d'avenirs durables